

# SHEVA

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du 21/03/2023



**Lieu :** SHEVA, Maisons-Alfort (par visioconférence)

**Date :** le 21/03/2023

### Présents :

**Anne BOISSON** – présidente  
**Catherine BOISSON-VIDAL**  
**Bérengère COLCOMB** – vice-secrétaire  
**Bénédicte DAIX** – trésorière  
**Catherine LAROCHE**  
**Ivan MOSZER** – vice-président

**Marie NORMAND-PENILLAULT**  
**Aurélié PHILIP** – vice-trésorière  
**Caroline SALLES**  
**Laurence TAULOU MIROIR** –  
secrétaire

### Absents excusés :

Cédric BRIAND – dir. technique  
Isabelle DURAND-ZALESKI

## Ordre du jour

1. Tour de table des référents
2. Comptabilité & trésorerie
3. Fête de la SHEVA
4. Tarifs
5. Date des inscriptions / réinscriptions
6. Statuts & AGE
7. Règlement intérieur
8. Evolution du projet SHEVA
9. Questions diverses

## 1. Tour de table des référents

*Référent Animations et soirées (N/A).*

*Référent Communication (N/A).* Une gazette a été envoyée aux adhérents pour donner des informations brèves sur les travaux. L'objectif est de pouvoir en envoyer d'autres dans les mois à venir afin de tenir informés les cavaliers sur l'avancée des travaux.

Des photos sont encore à recevoir pour finaliser la mise à jour du site internet.

*Référents Communication avec les institutions (Anne et Ivan).* Une salle a été demandée pour la tenue de notre Assemblée Générale Extraordinaire. Nous sommes en attente d'une réponse.

*Référent Relations avec adhérents (Isabelle).* Une adhérente, suite à une chute de ski, est dans l'impossibilité de monter à cheval. Il lui a été proposé de prolonger ses bons de récupération au-delà de leurs dates de péremption mais une lettre d'avocat a été envoyée. Depuis la réception de ce courrier, aucune nouvelle n'a été obtenue. Les enseignants doivent confirmer le fait qu'elle remonte déjà à cheval.

Une cavalière est tombée à la SHEVA et manque ainsi 7 séances. Un avoir lui a été proposé mais elle doit déménager l'année prochaine et ne pourra donc pas profiter de son avoir. Nous pouvons lui proposer 7 bons de récupération en compensation, prolongés jusqu'à la fin de l'année. Nous pourrions rembourser les séances non récupérées.

*Référent Poney-club et relations avec les écoles de Maisons-Alfort (Marie).* RAS

*Référent Kavalog (Ivan).* RAS

*Référent Tarifs (Aurélie).* Voir point ci-dessous

*Référent Licences (Catherine BV).* RAS

*Référent Travaux et entretien (Catherine L).* Voir avec Cédric si des réparations sont possibles autour de la fumière pour combler les trous

*Référent Retraite des poneys et des chevaux (Caroline).* En attente d'informations de l'équipe enseignante. Une ancienne cavalière, Elisa, serait susceptible de récupérer des poneys.

*Référent Cavalerie (Cédric).*

*Référent Equipe technique (Cédric).*

## 2. Comptabilité & trésorerie

Les dépenses hors projet ont diminué de 14% par rapport à l'année dernière. L'alimentation chevaux retrouve un niveau normal ce mois-ci avec 3% d'augmentation. Aucune variation notable des autres postes n'est notée par rapport au mois dernier.

Concernant le projet, il nous reste à dépenser environ 600 000 € sur notre trésorerie. Ensuite, nous devons utiliser notre emprunt, que nous avons débloqué, ainsi que les sommes restantes des différentes subventions.

Au niveau des recettes, nous sommes quasiment au même niveau que l'année passée avec 590 570 HT en 2023 contre 584 212 HT en 2022.

### 3. Fête de la SHEVA

Des demandes de devis sont en cours pour la partie restauration.

Laurence finalise le tableau d'actions à partager à l'ensemble du CA pour avancer sur l'organisation générale.

### 4. Tarifs

La question des tarifs est assez complexe car aborde plusieurs sujets :

- Pensions avec différentes options possibles
- Base de calcul des prestations existantes
- Nouvelles prestations (reprises de 45 minutes pour les débutants à tarif préférentiel) :  
Le constat est que les reprises de petit niveau à 10 cavaliers sont denses d'un point de vue enseignement ; le but serait de réduire le nombre de cavaliers ainsi que leur durée et de faire 2 reprises de 45 minutes à 7 ou 8 cavaliers au lieu d'une reprise de 60 minutes à 10 cavaliers. Ces cours n'auraient pas lieu pendant les vacances scolaires. Le coût d'un tel forfait serait donc réduit et plus attractif.

Une simulation a été faite sur des augmentations respectives de 2 % (pour un forfait qui passe de 1 125 € à 1 147 €) et 3 % (de 1 125 € à 1 159 €). La décision est prise de creuser les modalités de calcul autour de l'option à 3%.

Concernant les propriétaires, la pension de base sera à 580 €.

### 5. Inscriptions & réinscriptions

Sont prévues des séances d'essai le 21 mai avec inscriptions en ligne prioritairement le lendemain pour ceux qui y auront participé puis ouvertes à tous, les jours suivants (en incitant les futurs adhérents ne connaissant pas la SHEVA à venir découvrir le club et l'équipe enseignante).

Les 16 et 17 mai seront ouvertes les réinscriptions en ligne.

### 6. Statuts & AGE

Marie et Catherine ont formulé plusieurs remarques, qui ne nécessitent pas de changements dans la nouvelle version des statuts. Les autres membres du CA n'ont pas communiqué de remarques.

Un point est soulevé concernant la différenciation du montant de la cotisation entre les deux collègues, qui pourrait ainsi s'appliquer selon le niveau de participation à l'association des adhérents plutôt que selon leur type de forfait (junior / sénior).

L'AGE se tiendra en présentiel le 13 mai et non plus le 01 avril comme précédemment annoncé.

#### 7. Règlement intérieur

Depuis plusieurs années, les membres du CA ont le souhait de mettre à jour le règlement intérieur de la SHEVA. En tirant parti du déménagement à venir, l'initiative a été prise de rédiger une refonte générale de ce document, en se basant notamment sur les modèles de la FFE et du GHN.

Le texte proposé est assez long. L'idée est de permettre aux membres du CA de prendre connaissance de la totalité du document et de l'esprit général pour en discuter plus en détail dans les prochaines semaines. L'objectif est d'avoir une version définitive à présenter en même temps que les statuts lors de l'AGE du 13 mai prochain.

Nous souhaitons aussi profiter de cette dynamique pour mettre à jour nos conditions générales de vente. Une politique de remboursement plus claire permettrait de simplifier la gestion de certains dossiers. Isabelle, Marie et Ivan vont travailler sur ce dossier.

#### 8. Relocalisation de la SHEVA : travaux et déménagement

Mariam nous a présenté l'entreprise Sportynéo, qui propose des solutions aux associations sportives pour simplifier leur gestion :

- Prise en charge des paiements au moment des inscriptions, en offrant le choix d'un règlement en 1, 4 ou 10 fois (paiement mensualisé) pour ceux qui le souhaitent. L'association reçoit un virement intégral en une fois dès le jour de l'inscription. Les frais de l'éventuel paiement fractionné sont à la charge des adhérents.
- Partenariat avec différentes enseignes permettant l'obtention de bons de réductions
- Assurances sur les conditions d'annulation

Une réunion a eu lieu pour expliquer les modalités de fonctionnement et vérifier l'adaptabilité de leur plateforme de paiement sur notre logiciel. Nous attendons une confirmation de leur part. Concernant les inscriptions de la saison 2023/2024, du fait du peu de temps restant avant leur ouverture, nous ne pourrions pas bénéficier de l'ensemble de leurs prestations, en particulier de leurs assurances.

**Redevance** : Nous avons obtenu le retour officiel du comité du PIDS qui s'est tenu le 17/02/2023 concernant la pollution des sols : une franchise de la redevance sur 1 an a été proposée et, suite au vote, elle a été étendue à 2 ans.

**Travaux** : Les longrines ont déjà été mises en place, les murs préfabriqués des 2 côtés du grand manège ont été posés. La charpente sera installée dans les prochaines semaines.

Le Ministère de l'Agriculture, compte tenu du retard pris par leur projet immobilier, nous autorise à rester au-delà du 31 mars et jusqu'au 30 septembre, sans pénalités de retard.

**Charges de gardiennage** : Notre proposition de modification de base de calcul pour les charges a été acceptée par l'EnvA. Cela représente ainsi 3.78% de la surface totale au lieu de 6.71%, et en contrepartie nous pouvons rester jusqu'au 30 septembre sans application des pénalités de retard.

**Subvention** : Une demande complémentaire a été déposée auprès de l'ANS.

9. Questions diverses

RAS

**Prochain CA SHEVA : le 09 mai 2023**

La Secrétaire : Laurence TAULOU MIROIR

La Présidente : Anne BOISSON SCHALLER

